



# AVIS PUBLIC

## AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Thomas, que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre 2025, à 19h30, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure pour le lot 4 783 246 vise à permettre:

- a. Le morcellement en quatre lots distincts dont les largeurs à la rue sont inférieures à la disposition prévue au règlement de lotissement (2021-06), soit une largeur de 25 m, dont un lot à 23.04 m et trois lots à 21.62 m de largeur à la rue.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

**Me François Alexandre Guay**

Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier, déclare que j'ai affiché l'avis ci-dessus au bureau de l'hôtel-de-ville et sur le site internet de la municipalité de Saint-Thomas, le 16 septembre 2025 entre 8h et 17h.

A handwritten signature in blue ink, reading "François A. Guay". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

**Me François Alexandre Guay**

Directeur général et greffier-trésorier